



DOSSIER DEMANDE DE COTATION NATIONALE OUVERTE

N°012/DCNO/CA-MRA III/CIPM/SIGAMP/AG/2023 DU 14 JUL 2021,

POUR ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES, DANS LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 3^{ème}, DU DEPARTEMENT DU
DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, le Maire de la Commune de MAROUA III, lance pour le compte de la Commune, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation pour l'état de Matériel et fournitures scolaires des écoles primaires publiques relevant de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base de Maroua dans la Commune de MAROUA III, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent en l'état de Matériel et fournitures scolaires des écoles primaires publiques relevant de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base de Maroua de la Commune d'Arrondissement de MAROUA III, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord, et comprennent tous les matériels prévus dans le cadre du Devis quantitatif et estimatif notamment :

- Kit scolaire et pédagogique
- Pharmacie
- Kit hygiène

3. Délais de livraison

Les délais maximums prévu par les Maîtres d'Ouvrages pour la livraison du matériel objet de la présente Demande de Cotation sont de : Soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer la livraison.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des estimations quantitatives est de : Seize millions (16 000 000) francs CFA TTC.

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises agréées dans l'acquisition et la fourniture des équipements et matériel didactique installés au Cameroun et jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

6. Financement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par **Budget du Ministère de l'Education de Base, Exercice 2023.**

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 5 de la DCO, d'un montant de : **trois cent vingt mille (320 000) francs CFA**, et valable pendant une période de soixante (60) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

8. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat Général de la Commune d'Arrondissement de MAROUA III** dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre. Tel. 693580883/676903636.

9. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être retiré au **Secrétariat Général de la Commune d'Arrondissement de MAROUA III** dès publication du présent Avis de Consultation. Le retrait du Dossier de Demande de Cotation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente-sept mille cinq cent (32 000) francs CFA**, payable à la recette municipale de MAROUA III.

10. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Service technique de la Commune d'arrondissement de MAROUA III** au plus tard le **04 AUG 2023** à 10 heures, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

DOSSIER DEMANDE DE COTATION NATIONALE OUVERTE

N°012/DCNO/CA-MRA III/CIPM/AG/2023 DU 14 JUL 2023,

POUR ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 3^{ème}, DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet de l'offre ou compagnie d'assurance agréée après ordre.

12. Ouverture des plis

04 AUG 2023 L'ouverture des plis se fera en un temps, des offres techniques et financières qui aura lieu le **04 AUG 2023** à 11 heures. Dans la salle des délibérations de la Commune de MAROUA III, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Ces offres seront chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) puis, accompagnées du modèle de soumission signé.

13. Critères d'évaluation

13.1 Principaux critères éliminatoires :

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence ou non-conformité à la fin de la séance du dépouillement d'une pièce du dossier administratif
- Offre financière incomplète (absence de bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif);
- Absence de Caution de Soumission dans l'offre.
- La note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre.

13.2. Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture des offres par la Commission de Passation des Marchés Publics compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre.
- Références de l'Entreprise ;
- Matériel de livraison ;
- Capacité de financement ;

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% des réponses positives seront éligibles à l'analyse financière.

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier de Demande de Cotation.

14. Références prix et attribution.

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat général de la Commune de MAROUA III, ou soit dans le service technique de la commune d'arrondissement de Maroua 3^{ème} au numéro tel :693580883/676903636.

17. Additif à l'Avis de consultation

Le Maître d’Ouvrage ou l’Autorité Contractante se réserve le droit d’annuler ou de modifier la présente Demande de Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d’éclaircissements d’un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

18. Corruption

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

le 14 JUIL 2020

Fait à MAROUA III,

LE MAIRE

Ampliations :

- MINMAP-Diamaré
- ARMP/Extrême-Nord (pour publication et archivage)
- DDEB Diamaré
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage (pour information)
- SIGAMP pour Archives/Chrono

